

Il y a tout avantage à ne pas trop se hâter de nous prononcer et il serait en faveur de la nomination d'un comité formé de quelques membres de la Société médicale qui feraient une étude complète de la loi et feraient ensuite rapport.

M. DUBÉ propose alors, secondé par M. Harwood, qu'une commission, composée de MM. Hervieux, Lachapelle, Le Sage, Boulet, le proposeur et le secondeur, soit formée avec mission d'étudier la loi Roddick et de faire rapport à la dernière séance de janvier. Adopté.

La Société décide ensuite d'avoir son banquet annuel et d'en étendre l'invitation à tous les médecins de Montréal aux Sociétés sœurs et aux autres professions libérales.

Le bureau de direction est prié de s'en occuper.

Le Secrétaire, J. P. DÉCARIE.

Le Banquet de la Société Médicale de Montréal

En janvier prochain, la Société Médicale a résolu de donner un banquet auquel seront conviés les hommes d'Etat, les professions sœurs, les sociétés sœurs et tous les membres de la profession en général.

Le prix du billet sera de trois dollars. Tout médecin désireux d'y assister pourra en adresser le prix à M. le docteur Elie Asselin, 137, rue Vinet, Montréal, trésorier.

Sans vouloir développer outre mesure l'idée qui préside à l'organisation de ce banquet, il est permis de dire, cependant, que le médecin, homme de savoir, doit prendre place à côté des autres professions et réclamer sa juste part de considération devant le grand public.

La renommée porte au loin le succès retentissant de ces réunions intellectuelles, et chacun se plaît à penser intérieurement qu'il a pu être l'artisan d'une si belle démonstration. En vérité il est un des invités indispensables.

Amis, confrères, vous êtes les bienvenus.
